



## Que faire lorsque il n'y a pas de justification ?

Par **jean graveleau**, le **04/11/2016** à **12:34**

### LETTRE ENVOYEE A L'HUISSIER

j'ai pris contact par téléphone avec vous et j'ai eu une réponse qui m'a beaucoup surpris. Il s'agirait d'une somme de 2008 !

je ne comprends pas ce que cela représente et je vous demande de bien vouloir m'en apporter les éléments d'explication.

en effet, comme vous le constaterez à la lecture du document ci-joint (double de ma lettre du 3/7/2016)

je suis en désaccord avec CANAL+ sur l'interruption de mon abonnement en avril 2016.

il ne s'agit donc pas de sommes relevant de l'année 2008

dans l'attente des justifications de la revendication de la somme de 112.50

recevez mes salutations distinguées

jean graveleau

> Message du 04/11/16 08:34

> De : no-reply@huissiersplus.com

> A : "GRAVELEAU.JEAN2@ORANGE.FR"

> Copie à :

> Objet : AVIS D'HUISSIER DE JUSTICE

> Monsieur GRAVELEAU

> Je suis mandaté par CANAL+ pour procéder à la régularisation de votre contrat 10094570-3

> (votre(vos) facture(s) CANALPLUS impayée(s))

Dans ce dossier, vous devez à CANAL+ la somme de 112.5€

> A la demande CANAL+, je dois statuer sous huitaine, sur les suites à donner à votre affaire.

> Pour trouver une issue amiable et favorable à vos deux parties, je suis ouvert à la négociation, et vous invite soit :

A régler votre arriéré sur mon site de paiement sécurisé : [www.huissierplus.com](http://www.huissierplus.com)

Identifiant : 267575364 - Code Personnel:3600 >

A me contacter avant le 14/11/2016 au 04 42 96 69 66.

> Sans règlement ou contact de votre part dans ce délai, je serais dans l'obligation de

poursuivre le recouvrement de votre dette.

> Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

> SCP GREGORI - TERRIER

> Huissier de Justice

**Bonjour,**

**La politesse voudrait qu'un message commence par un "bonjour" et se termine par un "merci".**

**Merci pour votre attention...**

Par **jodelariege**, le **04/11/2016** à **13:25**

bonjour les 112.50 euros correspondent ils à ce que vous réclame canal+? si non il faudrait téléphoner à canal+ pour savoir ce que vous devez vraiment(même si vous n'êtes pas d'accord avec eux) pour savoir à quoi correspondent ces 112.50 euros.j'ai lu des témoignages comme le votre sur d'autres opérateurs téléphoniques et les personnes leur ont téléphoné directement pour vérifier si il y avait dette ou pas (des fois il n'y en avait pas....)